

**COMMUNE DE BAYONNE**  
**Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2019**  
**DELIBERATION N° 23**

*Nombre de conseillers  
municipaux en exercice : 43*

L'an deux mil dix-neuf, le 5 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h33.

**Présents :** M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE (jusqu'à 21h35), LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, MM. AGUERRE (jusqu'à 21h46), ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC, M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET, DAUBISSE, Mme LARRE, M. PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

*Certifié exécutoire compte  
tenu du dépôt au titre du  
contrôle de légalité et de  
l'affichage en mairie le*

**Absents représentés par pouvoir :**

M. NEYS par Mme MEYZENC ; M. UGALDE par M. ETCHEGARAY (à partir de 21h35); M. AGUERRE par M. LACASSAGNE (à partir de 21h46) ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par Mme DURRUTY ; Mme TAIEB par Mme CASTEL ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. MASSONDE par Mme LAUQUE ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO.

*Le Maire*

**Absente :**

Mme JUZAN

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET

---

*Entendu le rapport de M. Lacassagne,*

**OBJET : DEVELOPPEMENT URBAIN** - Evolution des relations conventionnelles avec l'EPFL Pays basque – Portage foncier « 25 rue des Tonneliers ».

Pour rappel :

- par délibération en date du 15 décembre 2016, la Ville de Bayonne a sollicité l'EPFL Pays basque afin qu'il négocie et acquiert pour son compte un bien bâti situé « 25 rue des Tonneliers », donnant sur la place Patxa, en vue de requalifier ce secteur et recomposer l'îlot,
- par délibération de son Conseil d'administration en date du 16 décembre 2016, l'EPFL Pays basque acceptait cette demande d'intervention de la Ville de Bayonne,

- par délibération du 14 décembre 2017, le conseil municipal autorisait Monsieur le Maire à signer la convention de portage relative à l'acquisition réalisée par l'EPFL Pays basque « Centre ancien – 25 rue des Tonneliers - Convention n°1 ».

Pour se conformer aux dispositions du règlement d'intervention de l'EPFL Pays basque validées par son Conseil d'administration en date du 08 février 2019 qui entraînent notamment des changements dans les modalités de portage et de facturation aux collectivités, il convient d'annuler la convention de portage « 25 rue Tonneliers – Convention n°1 » et de la remplacer par une convention de portage dite « 25 rue des Tonneliers ».

En synthèse, la convention de portage « 25 rue des Tonneliers» précise :

- que la facturation des annuités est adressée non plus à la date anniversaire de l'acquisition mais dans le courant des mois d'avril ou mai,
- que le bien acquis est porté à l'échelle du secteur d'intervention durant la durée conventionnée (quatre ans),
- que des frais de portage (1 % HT) sont annuellement appliqués sur le capital porté restant dû.

Les conditions de durée et les conditions financières de la convention de portage antérieure restent inchangées.

Au vu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal :

- de valider le remplacement de la convention de portage « 25 rue des Tonneliers – Convention n°1 » par la convention de portage dénommée « 25 rue des Tonneliers »,
- de maintenir la modalité de portage de quatre ans par annuités proposée par l'EPFL Pays basque à l'échelle du secteur d'intervention « 25 rue des Tonneliers »,
- d'approuver les termes de la convention de portage « 25 rue des Tonneliers » actant les modalités partenariales avec l'EPFL Pays basque et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à son application.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne